

MERRIA DI FILICETU
Casa-Cumuna
20225 FELICETO

<u>Code INSEE de la Commune : 2B112</u> <u>Code SIREN de l'EPCI : 200073104</u>

EPCI: CC de l'Ile-rousse Balagne

# <u>casacumunafilicetu@gmail.com</u> <u>mairie.feliceto@orange.fr</u>

Tél: 04.95.61.71.20

# Compte rendu de réunion du conseil municipal Du **09 octobre 2022 à 10h00**

<u>Etaient présents</u>: Gérard le Maire, Isabelle, Yves-Marie, Alain, Pierre-Paul et Patrick

Etaient Absents: François, Dominique, Gérard C, Jean-Jacques et Damien.

Absent excusé avec pouvoir délégué : Gérard CHUINE.

# **ORDRE DU JOUR** session ordinaire

- .1. Etat des finances
- .2. Achat terrain MESCHI (station d'épuration)
- .3. Travaux infrastructures routières
- .4. Devis pose horloge éclairage public.

#### .1. Bilan sur les finances

Situation redevenue saine, grâce à la prise en compte de la dette pour partie retransformée en prêt.

Concernant les postes à fort potentiel d'économies, il y a toujours celui de l'éclairage, d'où l'importance de la réduction de la mise en place des horloges, car les pics de consommation sont devant nous.

Le projet de passage en leds, ainsi que la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal est toujours d'actualité.

La trésorerie est redevenue positive, nous avons reçu les 50000€ issus de la vente du terrain communal sur la propriété au moulin d'Adrien.

Il nous reste encore à percevoir, environ 45000€, issus des recettes impôts, attribution de compensation, dotation forfaitaire et loyer.

Nous pouvons investir en travaux de petite voirie si nécessaire.

#### .2. ACHAT TERRAIN DE MESCHI :

La commune a fait l'acquisition d'un Terrain agricole vendu par Mr Meschi afin d'avoir une assise foncière, pour l'extension et l'implantation de la nouvelle station d'épuration, les travaux pourraient démarrer d'ici 7 mois, entièrement financés par la COMCOM.

# .3. Infrastructures routières :

Une énième demande a été faite, appuyée d'un courrier auprès de Mr Chevallier, Afin que soit rétablie la signalisation du village, en particulier les panneaux entrées et sorties du village dans les 2 sens, que soit rectifié le panneau directionnel avec une faute « FILICITO » a l'embranchement de Calvi..., la communication informative concernant les dos d'ânes, la vitesse 30, etc...

Au vu de la vitesse excessive, dans le village, Le Maire a demandé un devis pour la mise en place de 9 dos d'ânes de type plateau qui permettront de réduire la vitesse à partir du Moulin Ambrosini jusqu'à chez Rigo.

Nous attendons aussi les devis des miroirs, un pour l'embranchement du pino et l'autre à l'embranchement de Calvi.

# .4. Devis pose des horloges :

Montant validé pour un coût de 220€, par horloge avec un besoin de 3, pour la régulation de l'éclairage public.

#### Questions diverses:

# . Désignation d'un Délégué à la défense (mail du 09/09/2022).

Alain Nouvet sera notre représentant à l'unanimité des présents plus son volontariat.

# . Conclusion plan local de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Il faut désigner un représentant par sujet majeur au plus tard d'ici janvier 2023.

# Véhicules stationnés sur les chemins communaux

Pour rappel : L'ensemble du conseil Municipal présent, plus pouvoir, a validé le fait que le Maire doit utiliser son pouvoir de Police pour les 2 sujets ci-dessous, sous réserves d'avoir informé la population et de laisser un temps de mise en place à minima.

- 2 arrêtés ont été pris très rapidement.

<u>Le premier</u>, concerne l'enlèvement des épaves trop nombreuses dans notre village, avec un délai d'enlèvement au plus tard le 1<sup>er</sup> Décembre.

<u>Le second</u>, concerne le stationnement devenu systématique dans l'ensemble des sentiers communaux, différent d'un temps dit de charge et décharge qui eux sont limités dans le temps.

Depuis notre première sensibilisation, il n'a pas été constaté de grandes améliorations, nous insistons sur le fait que la responsabilité du propriétaire serait engagée, par exemple, si empêchement d'accès à des véhicules de secours.

Sa mise en place se fera au plus tard le <u>1<sup>er</sup> Janvier 2023</u>, date à partir de laquelle le Maire utiliserait son pouvoir de police, si cette situation persistait.

#### Projet de communication à l'entrée du village : Pilote Patrick

Une étude (et un chiffrage) est en cours, pour l'implantation d'un panneau commun (totem), de valorisation des commerces et services en entrée et en sortie du village, et à l'emplacement de l'actuel (bien défraichi), sous certaines conditions qui seront développées lors du lancement du projet et idéalement d'ici fin 2022.

Constitué de 2 parties, pour les entreprises implantées et référencées sur la commune et listées par ordre alphabétique, afin d'éviter toute discrimination.

#### Fin de réunion

Compte rendu validé par le Maire le 10/10/2022, et diffusé à l'ensemble des administrés par mail, Facebook casa Cumuna Filicetu « Ufficiale », plus affichage en Mairie.

Prochaine réunion sous réserves le dimanche 6 novembre 2022 A 10H00.

Secrétaire de séance et Rapporteur ; Patrick SOAVI

-Ecrivez-nous: casacumunafilicetu@gmail.com

-Retrouvez nous sur : https://feliceto-felicetu.com

-Abonnez-vous sur: Facebook: Casa Cumuna Filicetu « Ufficiale »